

Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international : Yannick MORIN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation
en matière de programmation des financements européens 2014-2020 et
2021-2027 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application de la délégation attribuée au Président du Conseil régional en matière de mise en œuvre des fonds européens dont la Région est Autorité de gestion régionale ou organisme intermédiaire, les deux bordereaux de rendu compte présentent l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes sous gestion régionale pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027 et rendent compte des aides programmées depuis le précédent bilan.

Pour la programmation 2014-2020, au total, 1,247 Md€ de fonds européens structurels et d'investissement ont été déployés en Bretagne, soit la totalité des enveloppes financières confiées en gestion au niveau régional. Plus de 1,1 Md€ sont aujourd'hui payés aux bénéficiaires, les paiements FEADER se poursuivant jusqu'à la fin de l'année 2025.

Pour la programmation 2021-2027, dont la sélection des projets a démarré à l'automne 2022, 198,3 M€ de fonds européens structurels et d'investissement ont été programmés en Bretagne, sur une enveloppe totale de près d'un milliard d'euro (dont 615 M€ d'euros gérés directement par le Conseil régional). 53,1 M€ ont aujourd'hui été payés aux bénéficiaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie cette communication régulière qui, en plus des informations données dans les différentes instances de suivi de la programmation européenne (comité de suivi des fonds européens, commission régionale de programmation européenne), permet de se tenir informé de la consommation réelle des fonds, de leurs retombées sur le territoire et des éventuelles difficultés rencontrées. Les données présentées permettent de rendre compte à la fois avec précision et clarté de la situation d'avancement financier des programmes. Une articulation entre ces documents de rendu compte et le RADD pourrait être imaginée car les deux documents proposent une lecture complémentaire de l'avancement de ces dossiers très techniques, que sont les fonds européens. Cette demande a été formulée l'année dernière par le CESER.

Le CESER salue ensuite la clôture des paiements pour la programmation 2014-2020 (FEDER, FSE et FEAMP), la finalisation en cours de ceux du FEADER 2014-2022 et la bonne dynamique de programmation pour l'ensemble des fonds pour la période 2021-2027. Il sera attentif en particulier à l'avancement du programme FEADER, qui reste faible (17,4 % de programmé).

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de programmation des financements européens 2014-2020 et 2021-2027 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité